

Aujourd'hui le personnel de l'ECAB, demain celui de l'Hôpital Fribourgeois

La nouvelle loi sur l'assurance des bâtiments et la police du feu prévoit que le personnel de l'ECAB ne soit plus soumis à la Loi sur le personnel de l'état (LPers). Ce choix repose sur des arguments nébuleux. On va seulement permettre à la direction de l'ECAB de faire ce qui lui plaît, sans contrôle de l'Etat et des syndicats. Elle pourra éventuellement s'accorder des salaires plus importants sans que personne ne s'en mêle.

Augmentera-t-elle les primes de l'assurance bâtiment, le jour où elle considérera que ses salaires ne sont toujours pas suffisants?

Le choix de l'ECAB, avalisé sans discussion par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil, met aujourd'hui en péril une loi que chacun juge excellente pour faire évoluer la police du feu et l'assurance bâtiment. C'est dommage.

La nouvelle loi permet, de fait, à l'ECAB d'introduire le salaire au mérite, pourtant refusé il n'y a pas si longtemps par le Grand Conseil. Elle brise aussi l'équité au sein de la fonction publique: comment expliquer au reste du personnel le statut privilégié des collaborateurs de l'ECAB? La FEDE ne veut pas voir pulluler les statuts particuliers, mais elle souhaite au contraire des améliorations pour l'ensemble du personnel de l'Etat.

Avec cette nouvelle loi, on fait également échapper au contrôle étatique un service qui assure des fonctions absolument vitales pour la sécurité des citoyens fribourgeois: contrôles des bâtiments, des installations électriques, du feu...

Pourquoi ne pas permettre, à terme, à tous les services de sortir de la LPers? En acceptant la sortie de l'ECAB, on accepte l'installation d'un système à deux vitesses, inégalitaire.

Ce n'est pas une posture théorique: en effet, la sortie du personnel de l'Hôpital Fribourgeois de la LPers est de plus en plus souvent évoquée. Comment expliquer que, dans un cas, à l'ECAB, on souhaite sortir de la LPers pour faire gagner plus à certains et

que, dans un autre, pour le HFR, on propose la sortie de la LPers pour faire des économies?

Alors qu'il a fait un intense travail de lobby pour faire passer la nouvelle loi, à aucun moment, durant le processus, l'ECAB n'a jugé utile d'écouter les signaux d'alarme émis par la FEDE, le principal syndicat de la fonction publique. Le Conseil d'Etat et le Grand Conseil lui ont emboîté le pas, en jugeant que ce n'était pas une question importante.

Or elle l'est. Car en permettant au personnel de l'ECAB de sortir de la LPers, on crée un très dangereux précédent. Nous devons éviter la contagion, en ne laissant pas passer ce qui deviendra un précédent. Nous n'aurons plus d'argument à l'avenir pour refuser la sortie d'autres services de l'état de la LPers. Au passage, on fusille EVALFRI et, ce faisant, le partenariat social qui a permis de largement améliorer le statut du personnel ces dernières années.

Il est exclu que la FEDE laisse, sans broncher, fouler aux pieds un statut public fort qui a fait le succès du canton et qui a assis la sérénité de son personnel. Le statut de droit public assure au personnel équité, stabilité et, au final, ce sont les conditions qui permettent au personnel de fournir un service de qualité aux citoyennes et aux citoyens fribourgeois.

Pour le personnel de la fonction publique et pour les citoyennes et les citoyens fribourgeois, nous vous invitons donc à signer cette demande de référendum.